

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

VIGILANCE METEO JAUNE SPEZF

ORAGES

Destinataires :

Institutionnels : COZ – SP Bayonne – SP Oloron – DD-ARS – CODIS – Conseil Départemental – DAEE – DDPP – DDCCS – DDSP – DSDEN - CORG – DDTM – DDTM opérationnel – Météo France – Base hélico – EPSA – Altiservice – SAMU Pau – SAMU Bayonne – Conseil Régional Aquitaine – Communauté d'agglomération Pays Basque – Toutes les communes du département

Opérateurs : ASF – ENEDIS – Orange – La Poste – GRDF – Ports - EFS – Réseau sport 64 - SNCF

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 11 MAI 2020

Heure : 18H00

N° :1

Description de l'évènement :

Début événement le Mardi 11 août 2020 à 18h00

Fin événement prévue le Mercredi 12 août 2020

à 0h00 au moins

Qualification de l'évènement :

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages forts

Mardi en fin d'après-midi, des orages remontent depuis le sud-ouest sur l'ouest de l'Aquitaine et progressent vers le Poitou-Charente et la marge ouest du Limousin en première partie de nuit. Ces orages pourront localement être forts à violents et s'accompagner localement de chute de grêle, de fortes intensité de précipitations (30 mm/h voire légèrement plus) et de brèves mais fortes rafales de vent (de l'ordre de 80 à 90 km/h voire très localement 100 km/h). La zone la plus à risque s'étend du Pays-Basque aux départements côtiers de l'Aquitaine, et plus à la marge l'ouest des départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants. Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires. **A ce titre j'attire tout particulièrement votre attention sur la nécessité de relayer notamment cette information aux exploitants des terrains de camping situés sur vos communes.**

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement. Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre.

Conseils de comportement : A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres. Evitez les promenades en forêt et les sorties en montagne. Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Pour les maires : la plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde. L'ensemble des services et des maires devra tenir informé le COD 05.59.98.24.60. des mesures particulières qui seront mises en œuvre.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site:

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture: 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC

